



Syndicat National  
**Force Ouvrière**  
des Lycées et  
Collèges

*Communiqué*  
du 17 novembre 2016

# **Contractuels enseignants: aucune baisse de salaire, aucune pression sur les personnels!**

La ministre dit que les concours font le plein. Sur le terrain, la réalité est toute autre. Les 60 000 postes, on ne les voit pas ! Dans ce contexte, un décret, publié le 29 août 2016 rend possible le recrutement à bac+2 en cas d'absence de candidats pour la discipline. Alors que la mastérisation, que FO n'a cessé de dénoncer, impose aux futurs collègues de détenir un master 2 pour accéder à la titularisation.

## **Des économies sur le dos des personnels !**

De quatre catégories, correspondant au niveau du diplôme, on passe à 2 catégories. La nouvelle grille entraîne un alignement vers le bas pour les collègues titulaires d'un master qui feront désormais partie de la catégorie I : ils y perdent puisqu'ils étaient embauchés à l'indice majoré de 403. Ils le seront maintenant à l'indice majoré de 367. Comme le reconnaît le rectorat de Rouen, le décret rend possible la rémunération des nouveaux contractuels BAC + 5 à un niveau inférieur à celui d'aujourd'hui.

## **Autonomie accrue des recteurs, rémunération en fonction de la loi de l'offre et de la demande**

Aucune grille nationale d'avancement indicative n'a été publiée par le ministère. Et pour cause! Le décret dispose que la rémunération peut varier en fonction «*de la spécificité du besoin à couvrir*». Par exemple, le rectorat de Marseille propose un niveau indiciaire pour les personnels exerçant en zone rurale, éloignée des centres urbains de l'académie.

## **Evaluation-rééducation : les agents contractuels ne sont pas des cobayes**

D'ores et déjà, une grille d'évaluation des compétences, proche du projet d'évaluation des enseignants, visant à évaluer les contractuels, se met en place dans certaines académies. Tous les professeurs, titulaires comme contractuels, sont concernés: l'évaluation c'est la formation obligatoire, la rééducation, les pressions, le ralentissement de la carrière et pour les contractuels, le licenciement.

**Au lieu de revaloriser les salaires de tous, et de créer des postes, la ministre permet aux recteurs de recruter des personnels précaires le moins cher possible.**

**Nivellement par le bas des rémunérations, évaluation-sanction, formations-rééducation, multiplication des pressions sur les personnels.**

**Le SNFOLC revendique :**

- **une grille indiciaire et d'avancement nationale de référence la plus favorable pour les contractuels,**
- **aucune baisse de rémunération,**
- **abandon du projet de texte sur l'évaluation des enseignants.**

**Le SNFOLC invite les collègues à se réunir dans leur établissement en assemblée générale et en heure d'information syndicale pour exiger le retrait du projet de réforme. Tel est le sens de la lettre FO, CGT, SUD à la ministre lui demandant de renoncer à son projet de texte sur l'évaluation et de la pétition initiée par FO vers tous les personnels.**